

POINT N° 4

Présentation du Rapport social unique 2021 (RSU) pour information

En application de l'article 5 de la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019, le rapport social unique (RSU) élaboré annuellement à partir d'une base de données sociales (BDS) succède au bilan social.

Le décret BDS-RSU du 30 novembre 2020 crée l'obligation de mettre en place ce dispositif pour les administrations de l'État et les établissements publics auprès desquels sont placés un CSA, sur la base d'indicateurs fixés par l'arrêté du 7 mai 2021. Seules les données disponibles sont attendues jusqu'en 2023.

Avec 656 indicateurs disponibles (complets ou partiels), soit 31% de plus qu'en 2020, la BDS 2021 se rapproche de l'objectif de 1 080 indicateurs fixé par l'arrêté. Enfin, s'agissant des RSU des opérateurs dépendant du CSAM, la collecte des documents a été lancée, avec une mise en ligne prévue au fur et à mesure de leurs retours. A ce jour, 15 RSU et bilans sociaux sont disponibles sur la plateforme Sharepoint.

(Extrait de la Fiche de présentation DRH)

► La CGT a salué le travail des agents qui ont participé à l'élaboration de ce RSU. Le RSU n'a pas été débattu dans son ensemble. La demande des représentants du personnel étant d'y consacrer un CSAM spécifique ou bien de renvoyer à une discussion point par point dans les instances ad hoc.

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Monsieur le Ministre,
Monsieur le secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil Commun de la Fonction publique qui s'est tenu le 22 juin dernier, le ministre Guérini a souhaité tourner la page des retraites et entamer un dialogue, notamment sur les carrières et les rémunérations. La CGT et les agents ne tournent pas la page. Et ce ne sont pas les maigres mesures indiciaires annoncées par le ministre qui nous feront changer d'avis.

Dans la foulée, le 23 juin, vous avez initié une réunion relative aux mesures catégorielles. Ces mesures catégorielles ne portent que sur la partie indemnitaire des rémunérations (à l'exception du plan de requalification des dessinateurs et ETST), donc sans aucune prise en compte des cotisations retraites.

D'ailleurs, le COR relayé dans un article « d'Acteurs publics » publié le 26 juin 2023 revient dans son dernier rapport annuel sur les conséquences de la non-intégration des primes dans le calcul des retraites des fonctionnaires. Je cite : « La baisse du montant des pensions observées au cours de ces dernières années s'explique par l'accroissement de la part des primes dans leur rémunération ». Fin de citation. Et d'ajouter que leur poids promet encore d'augmenter.

Et nous devrions tourner la page des retraites ? Certainement pas. La CGT exige une revalorisation de la valeur du point d'indice et une refonte des grilles indiciaires.

3 points rapides :

Au sujet de l'ANAH :

L'agence a initié des changements de conditions de travail avec notamment l'introduction de flex-office. Avant détendre ce mode de fonctionnement à l'ensemble de l'ANAH, il va être mis en place dans un petit service.

Or, les conditions de déploiement du flex-office posent problème. Les agents ont fait remonter plusieurs points, questions et sujets. Les représentants du personnel ont porté la voix des agents,

notamment lors d'une réunion informelle du CSA le 8 juin. Le 15 juin, le DGA lors d'une réunion devant les agents a fait preuve d'une attitude inadmissible qui a choqué les agents venus exprimer leur inquiétude et leur incompréhension devant le « bricolage » et l'amateurisme dont fait montre leur administration dans ces opérations de restructuration et de redéfinition de leurs conditions de travail. Cet incident et l'attitude du DGA ont été signalés sur le registre santé et sécurité. Il y aurait actuellement 6 signalements sur cet incident.

La situation à l'ANAH nous paraît suffisamment inquiétante, pour que nous vous la signalions. Nous souhaitons que vous interveniez pour que des dispositions immédiates de sauvegarde de la santé des agents soient prises et que la direction de l'ANAH mette en place un dialogue constructif avec les agents, d'abord afin d'éviter toute souffrance au travail, mais aussi dans l'intérêt du service pour que l'ANAH puisse continuer à fonctionner correctement.

Nous vous avons alerté par mail et vous demandons de traiter ce problème et de nous informer des suites données.

Sur la DGAC :

À la DGAC, il y a ce jour un mouvement de grève qui concerne les services de nombreuses approches et tours de contrôle, les bureaux d'information aéronautique et de vol ainsi que la vigie trafic de Roissy. Cette grève est la conséquence d'une position dogmatique de l'administration qui a décidé de fermer ces services sans aucune forme de concertation ni de négociation avec les personnels et leurs représentants, ni même d'études d'impact ou de faisabilité, sans parler de considération pour un bien commun : le service public.

L'un des arguments avancés par la DSNA porte sur les retards et difficultés de modernisation technique que l'administration serait en incapacité de mener rapidement. Mais ces retards sont aussi, et surtout, les conséquences des multiples changements de stratégie de modernisation qu'elle a opérés ces dernières années, y compris à grand frais, pour finalement envisager de réduire très fortement le nombre de terrains à moderniser et au passage de sous-traiter et d'externaliser cette modernisation. La DSNA révèle là, dans le temps, son incompétence et envisage des solutions de facilité qui sont totalement déconnectées des réalités du secteur.

Malgré des discussions autour du protocole social, aucune négociation n'a pu se tenir sur ce maillage territorial. Les personnels en grève demandent un changement de stratégie sur le maillage territorial, des hausses importantes d'effectif dans l'ensemble des corps et catégories pour maintenir et améliorer le service public et un gel des réorganisations des services et du travail tant que les négociations protocolaires ne seront pas achevées. Compte-tenu de l'absence de négociation avec la DGAC, complètement fermée sur ce sujet, nous portons ce sujet dans cette instance. Quelles sont les réponses que vous pouvez leur apporter Monsieur le Ministre ?

Concernant les Officiers de Port et Officiers de Port adjoints :

La CGT a participé début janvier à un groupe de travail organisé par la DGAMP sur le statut des Officiers de Port et Officiers de Port adjoints. Nous n'avons eu aucun retour, notamment sur les remarques que nous avons pu faire lors de ce groupe de travail.

Une réunion est prévue avec la DGAMP la semaine prochaine pour une durée d'une heure trente.

Qu'en est-il de ces projets de décrets ?

Quand seront-ils présentés en CSAM ?

La délégation CGT à cette réunion :

Philippe GARCIA, Ivan CANDÉ, Éric MONATE